



## Convention sur la lutte contre la désertification

Distr. générale  
6 août 2025  
Français  
Original : anglais

---

### Comité chargé de l'examen de la mise en œuvre de la Convention

#### Vingt-troisième session

Panama, 1<sup>er</sup>-5 décembre 2025

## Renseignements à l'intention des participants

### Note du secrétariat

La vingt-troisième session du Comité chargé de l'examen de la mise en œuvre (CRIC) de la Convention sur la lutte contre la désertification, ci-après la « Conférence », se tiendra du 1<sup>er</sup> au 5 décembre 2025 à Panama (Panama). Les participants trouveront dans le présent document des renseignements d'ordre général qui pourront leur être utiles. Des renseignements complémentaires seront communiqués en temps voulu sur la page Web consacrée à la session<sup>1</sup>.

### 1. Secrétariat

Le secrétariat de la Convention est dirigé par la Secrétaire exécutive, Yasmine Fouad, et a son siège à Bonn (Allemagne), à l'adresse suivante :

Secrétariat de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification  
Langer Eugen  
Platz der Vereinten Nationen 1  
53113 Bonn (Allemagne)  
Téléphone : +49 228 815 2800  
Télécopie : +49 228 815 2898/99  
Courriel : [secretariat@unccd.int](mailto:secretariat@unccd.int)

### 2. Autorités du pays hôte

Le Gouvernement panaméen a mis en place un comité national chargé de préparer la vingt-troisième session du CRIC. Pour en savoir plus, les participants peuvent contacter les personnes suivantes :

Ricardo Herrera  
Coordonnateur national pour la vingt-troisième session du CRIC,  
Ministère de l'environnement  
Calle Diego Domínguez, Edificio 804, Albrook, Ancón,  
Panama City (Panama)  
Téléphone : +507 500-0855  
Courriel : [rherrera@miambiente.gob.pa](mailto:rherrera@miambiente.gob.pa)

---

<sup>1</sup> <https://www.unccd.int/cric23>.



### 3. Lieu de la Conférence

Le CRIC tiendra sa vingt-troisième session du 1<sup>er</sup> au 5 décembre 2025 au Centre de conférences de Panama, à Panama (Panama), à l'adresse suivante :

Calle General Juan D. Perón, Amador,  
Panama (Panama)  
Téléphone : + 507 308-8888  
Courriel : [ventas@panamaconventions.com](mailto:ventas@panamaconventions.com)  
Site Web : <https://panamaconventions.com/en/>

Des consultations avec les pays parties touchés visés aux annexes de la Convention concernant la mise en œuvre au niveau régional pour l'Afrique, l'Amérique latine et les Caraïbes, la Méditerranée septentrionale et l'Europe centrale et orientale se dérouleront le 30 novembre 2025 au Centre de conférences de Panama, en prévision de la vingt-troisième session du CRIC.

Outre la salle des séances plénières, d'autres salles seront mises à disposition au Centre de conférences de Panama pour les réunions informelles, sans services d'interprétation. Les dispositions à prévoir pour ce type de réunion sont à convenir avec le secrétariat<sup>2</sup>.

Les réunions officielles se tiendront de 10 heures à 13 heures et de 15 heures à 18 heures.

### 4. Admission à la session

Les dispositions régissant la Conférence des Parties (COP) s'appliquent *mutatis mutandis* aux procédures de ses organes subsidiaires. La participation à la Conférence est donc ouverte aux délégations des Parties, aux représentants des institutions spécialisées des Nations Unies et aux observateurs, conformément aux dispositions de la Convention et au Règlement intérieur de la Conférence des Parties<sup>3</sup>.

Le CRIC et le Comité de la science et de la technologie étant des organes subsidiaires de la Conférence des Parties, les délégations des Parties n'ont pas à présenter de pouvoirs. Avant la session, une liste officielle des membres de la délégation doit toutefois être communiquée au secrétariat de la Convention pour l'inscription des participants, et pour des raisons de sécurité. La même règle s'applique aux observateurs déjà accrédités aux sessions antérieures de la COP.

Toute institution ou organisation nationale ou internationale, gouvernementale ou non, qui n'a pas encore le statut d'observateur peut être admise à la Conférence sur présentation d'une demande officielle au secrétariat de la Convention, en attendant que la COP se prononce définitivement sur l'octroi du statut d'observateur à sa session ordinaire suivante.

---

<sup>2</sup> La liste des personnes à contacter figure dans le Journal officiel de la session.

<sup>3</sup> Conformément à l'article 36 (par. 2) de la Convention, à l'égard de chaque État ou organisation d'intégration économique régionale qui la ratifie, l'accepte, l'approuve ou y adhère après le dépôt du cinquantième instrument de ratification, d'acceptation, d'approbation ou d'adhésion, la Convention entre en vigueur le quatre-vingt-dixième jour qui suit la date du dépôt, par cet État ou cette organisation d'intégration économique régionale, de son instrument de ratification, d'acceptation, d'approbation ou d'adhésion. À l'ouverture de la Conférence, le 1<sup>er</sup> décembre 2025, les Parties seront donc les États et organisations d'intégration économique régionales qui auront déposé leur instrument au plus tard le 2 septembre 2025. Les États qui l'auront fait après le 2 septembre 2025 mais avant le 6 septembre 2025 deviendront Parties au cours de la session. Les États qui auront déposé leur instrument après le 6 septembre 2025 ne deviendront Parties qu'après la clôture de la session, mais pourront participer à celle-ci en qualité d'observateurs. On trouvera dans les documents ICCD/COP(16)/14 la liste des organisations intergouvernementales, des organisations non gouvernementales, des organisations de la société civile et des entités commerciales et industrielles qui étaient accrédités à la seizième session de la COP. Les divers renseignements sur l'état des ratifications peuvent être consultés sur le site Web de la Convention, à l'adresse : <https://www.unccd.int/convention/ratification>.

Dans sa demande, l'institution ou l'organisation doit indiquer quelles sont ses compétences ou qualifications dans les domaines visés par la Convention.

## 5. Inscription

L'inscription des participants à la vingt-troisième session du CRIC se déroulera comme suit :

### **Demande d'inscription en ligne**

Une page d'inscription a été conçue pour les demandes d'inscription des participants à la vingt-troisième session du CRIC. Les participants sont invités à se préinscrire à partir du 15 septembre 2025 en utilisant le lien suivant : <https://indico.un.org/e/unccd-cric23><sup>4</sup>.

Pour faciliter la vérification des demandes d'inscription à la Conférence, tous les participants doivent téléverser une copie de leur passeport national et une lettre de désignation confirmant qu'ils sont habilités à participer à la vingt-troisième session du CRIC<sup>5</sup>.

Les participants sont également tenus de joindre une photographie au format passeport afin d'accélérer l'inscription sur place et la remise des badges.

### **Confirmation et validation par courriel**

Lorsque la demande d'inscription en ligne aura été approuvée, le secrétariat de la Convention la validera et enverra aux participants, par courriel, une confirmation de préinscription à la vingt-troisième session du CRIC<sup>6</sup>.

### **Inscription sur place**

Une fois la préinscription approuvée, les représentants pourront finaliser leur inscription sur place et retirer leur badge au Centre de conférences de Panama. Les participants devront présenter leur passeport ainsi que le code QR de préinscription au secrétariat, qui délivrera les badges. Le comptoir des inscriptions sera ouvert aux dates et heures indiquées ci-après :

- Vendredi 28 novembre à dimanche 30 novembre, de 9 heures à 17 heures ;
- Lundi 1<sup>er</sup> décembre à vendredi 5 décembre, de 8 heures à 18 heures ;

Les participants sont priés de porter en permanence le badge qui leur sera délivré, car ils devront le présenter pour accéder au centre de conférence.

## 6. Comment se rendre sur place

### **Arrivée à l'aéroport international de Tocumen**

La ville de Panama est un carrefour international bien desservi, accessible depuis presque toutes les régions du monde. Sa principale porte d'entrée internationale est l'aéroport international de Tocumen (PTY), situé à environ 24 kilomètres (km) (soit 15 miles (mi)) du centre-ville. Les grandes compagnies aériennes, telles que Copa Airlines, American Airlines, Delta et United, proposent des vols directs ou avec une escale depuis de nombreuses régions :

- **Depuis l'Amérique du Nord :**
  - **Miami** : Environ trois heures de vol ;

<sup>4</sup> Le lien ne sera actif qu'à l'ouverture des inscriptions (15 septembre 2025).

<sup>5</sup> Si la lettre de désignation officielle concerne plusieurs participants, la même lettre peut être téléversée pour chaque personne mentionnée dans le document.

<sup>6</sup> Aux fins de l'inscription, les participants sont priés de communiquer leur adresse électronique personnelle.

- **New York City** : Environ cinq heures ;
- **Los Angeles** : Généralement six à sept heures, le plus souvent via une plateforme de correspondance.
- **Depuis l'Europe** :
  - Des villes comme Amsterdam, Londres et Madrid proposent souvent des correspondances à destination du Panama. Le trajet dure de dix à onze heures selon l'itinéraire.
- **Depuis l'Amérique latine** :
  - Les vols directs ou avec une courte escale sont fréquents depuis les pays proches du Panama : leur durée est généralement de une à trois heures.
- **Depuis l'Afrique** :
  1. Se rendre dans un grand aéroport d'Afrique, tels que l'aéroport international O.R. Tambo de Johannesburg (JNB), l'aéroport international du Cap (CPT), l'aéroport international Jomo Kenyatta de Nairobi (NBO), l'aéroport international du Caire (CAI) ou l'aéroport international Mohammed V de Casablanca (CMN) ;
  2. Prendre une correspondance via une grande ville de transit, par exemple en Europe (Amsterdam, Madrid ou Paris), au Moyen-Orient (Doha ou Istanbul) ou en Amérique du Nord (Miami ou New York) ;
    - La durée totale du vol, escales comprises, est généralement de trente-deux heures au moins, en fonction de l'itinéraire.

### **Comment se rendre au centre-ville de Panama depuis l'aéroport international de Tocumen ?**

Le métro est un moyen de transport à la fois économique et pratique pour se rendre de l'aéroport international de Tocumen au centre-ville de Panama. Prenez la ligne 2 en direction de San Miguelito, où vous pourrez prendre la ligne 1 pour rejoindre plusieurs arrêts au cœur de la ville.

Le coût d'un trajet en métro depuis l'aéroport sur la ligne 2 est d'environ 0,50 dollar des États-Unis. Une carte rechargeable peut être achetée aux distributeurs automatiques de la station pour environ 2 dollars É.-U. Elle peut ensuite être rechargée en fonction des besoins. Il est également possible de régler le prix du trajet par carte de débit ou de crédit sans contact (ou à l'aide d'un appareil mobile utilisant Apple Pay ou Google Pay) directement aux tourniquets. Les horaires de fonctionnement du métro sont les suivants : en semaine, de 5 heures à 23 heures ; le samedi, de 5 heures à 22 heures ; et les dimanches et jours fériés, de 7 heures à 22 heures.

Le service de bus public, appelé MiBus, relie les terminaux 1 et 2 à divers arrêts dans la ville. Les arrêts se trouvent près de la porte 2 du terminal 1 et près de la porte 18 du terminal 2. Le tarif est unique, soit environ 0,25 dollar É.-U. par trajet. Pour prendre le bus, il faut acheter une carte prépayée (comme Metrobus ou RapiPass) dans l'un des points de vente situés dans le terminal ou dans les stations de métro avoisinantes. Le coût initial de la carte est d'environ 2 dollars É.-U.

La ligne de bus reliant le centre-ville porte le numéro E489. Le service de bus fonctionne de 4 heures ou 5 heures du matin jusqu'à 23 heures environ.

Des taxis sont également disponibles à la sortie de l'aéroport. Le trajet jusqu'au centre-ville coûte généralement entre 25 et 30 dollars É.-U. et dure de vingt à trente minutes, en fonction de la circulation.

Un guichet d'informations sera mis en place à l'intention des participants à la vingt-troisième session du CRIC dans la zone des arrivées de l'aéroport international de Tocumen.

## Comment se rendre au Centre de conférences de Panama

Le Centre de conférences de Panama, situé dans le secteur de l'avenue Amador, est accessible en taxi officiel de l'aéroport ou au moyen d'une application de réservation de véhicule avec chauffeur (par exemple Uber) depuis la station officielle de taxis située à la sortie de la zone des arrivées. Le trajet dure généralement de vingt-cinq à trente-cinq minutes, en fonction de la circulation, et coûte environ 30 à 35 dollars É.-U.

Plusieurs lignes de bus urbains relient le centre-ville au secteur de l'avenue Amador. On trouvera ci-après de plus amples informations sur les moyens de transport locaux à Panama.

Il est également possible de se rendre au Centre de conférences en métro, même si l'accès n'est pas direct. La ligne 1 du métro de Panama dessert le secteur d'Ancón et permet de rejoindre une station située à proximité du Centre. Vous pouvez ensuite vous rendre rapidement au Centre à pied ou en prenant un bus ou une navette.

## Réseau de transport local de Panama

### *Métro<sup>7</sup> et Métrobus*

Mis en service en 2014<sup>8</sup>, le métro de Panama est l'un des moyens de transport les plus rapides, économiques et fiables pour se déplacer dans la ville. Le prix du trajet est d'environ 0,35 dollar É.-U. Des rames circulant à intervalles fréquents desservent les principaux quartiers et permettent d'éviter facilement les embouteillages.

Le réseau Metrobus complète celui du métro. Le coût d'un trajet dans ces bus modernes et climatisés, qui desservent un vaste réseau couvrant l'ensemble de la ville, est d'environ 0,25 dollar É.-U. De nombreuses lignes se rejoignent dans de grands pôles de transit, ce qui facilite les correspondances dès lors que l'on dispose d'une carte de transport rechargeable.

### *Taxis et réservation de véhicule avec chauffeur*

Les taxis sont nombreux dans la ville de Panama et peuvent constituer une option pratique pour les courts trajets ou lorsque l'on voyage avec des bagages. Comme ils ne sont pas équipés de compteurs, il est recommandé de convenir à l'avance du prix de la course. En général, les petits trajets coûtent entre 1 et 5 dollars É.-U.

Pour plus de sécurité, de fiabilité et de confort, les participants sont encouragés à utiliser des applications de réservation de véhicule avec chauffeur, comme Uber. Ces applications proposent une tarification à l'avance, la géolocalisation du véhicule, l'identification du conducteur et le paiement électronique, autant d'éléments qui rendent les déplacements plus sûrs et plus prévisibles. Elles sont aujourd'hui la solution privilégiée par de nombreux visiteurs à Panama.

## 7. Centre de presse/informations destinées aux médias

La procédure et les conditions d'accréditation des journalistes et des correspondants des médias sont différentes de celles des autres participants. Les correspondants des médias pourront s'inscrire en ligne à partir du 15 septembre 2025 en utilisant le lien suivant : <https://indico.un.org/e/unccd-cric23><sup>9</sup> (cliquer sur « Media Registration »). Après cette date, l'inscription sur place se fera au Centre d'accréditation et d'inscription du Centre de conférences de Panama, aux heures officielles d'ouverture. Les journalistes et les correspondants des médias devront soumettre en ligne les documents ci-après pour obtenir leur accréditation :

<sup>7</sup> <https://www.elmetrodepanama.com/>.

<sup>8</sup> Le plan des lignes de métro de Panama est consultable à l'adresse <https://www.metrolinemap.com/metro/panama-city/>.

<sup>9</sup> Le lien ne sera actif qu'à l'ouverture des inscriptions, le 15 septembre 2025.

- Une photographie récente au format passeport ;
- Une carte de presse en cours de validité ;
- Une copie des pages du passeport sur lesquelles figurent la photographie et les signatures (pour les journalistes étrangers) ou une copie de la carte d'identité (pour les journalistes locaux) ;
- Une lettre d'introduction, sur papier à en-tête officiel, de leur rédacteur en chef, média ou éditeur. Les journalistes indépendants doivent fournir une lettre de l'organe de presse pour lequel ils couvrent la Conférence.

Les journalistes sont priés de se référer au dossier de presse disponible sur la page Web de la Convention consacrée à la vingt-troisième session du CRIC, dans l'onglet Médias<sup>10</sup>, pour accéder à toutes les informations, mises à jour ou modifications concernant les conditions d'accréditation, ainsi qu'à de plus amples informations concernant les demandes de visa.

Pour toute question concernant les médias, y compris l'accréditation ou la couverture de l'événement, prière de s'adresser à :

Fragkiska Megaloudi  
 Téléphone : +49 228 815 2859  
 Courriel : [press@unccd.int](mailto:press@unccd.int)  
 Télécopie : +49 228 815 2898/99

Pour les demandes concernant les médias à l'extérieur du site de la Conférence, prière de s'adresser à :

Carol Simon  
 Coordonnatrice des communications pour la vingt-troisième session du CRIC  
 Ministère de l'environnement du Panama  
 Courriel : [csimon@miambiente.gob.pa](mailto:csimon@miambiente.gob.pa)  
 Téléphone : +507 500-0855 Ext. 6207

Les conditions susmentionnées s'appliquent aussi bien aux journalistes locaux qu'aux journalistes étrangers. Il est conseillé aux journalistes qui ont besoin d'un visa de demander rapidement leur accréditation, et il leur est recommandé de se préinscrire ou de s'inscrire rapidement s'ils doivent couvrir la séance d'ouverture. Après l'ouverture de la Conférence, l'inscription sur place pourra prendre un certain temps.

Des renseignements supplémentaires et des informations actualisées destinées aux médias sur la Convention et la vingt-troisième session du CRIC seront disponibles sur la page du site Web de la Convention destinée aux médias : <https://www.unccd.int/cric23/media>.

## 8. Transport

Comme indiqué au point 6 ci-dessus, les participants souhaitant obtenir davantage de renseignements sur les services de transport et sur leur coût pourront se rendre au guichet d'informations qui sera mis en place par le pays hôte pour la vingt-troisième session du CRIC dans la zone des arrivées de l'aéroport international de Tocumen.

## 9. Hébergement hôtelier

Les participants sont responsables de l'organisation et de la prise en charge de leurs frais d'hébergement. Une liste d'hôtels recommandés par le Gouvernement panaméen pour les participants à la vingt-troisième session du CRIC sera publiée sur la page Web consacrée à la session dès qu'elle sera confirmée.

Les participants sont vivement encouragés à réserver leur séjour dans l'un des hôtels recommandés, qui offriront les avantages suivants :

---

<sup>10</sup> <https://www.unccd.int/cric23/media>.

- Des tarifs spéciaux pour les participants à la Conférence ; et
- Des mesures de sécurité renforcées pendant toute la durée de la session.

Les participants sont encouragés à réserver leur hébergement dès que l'information sera publiée sur la page Web consacrée à la vingt-troisième session du CRIC.

## 10. Services et installations de conférence

On trouvera dans le Journal officiel de la session et sur la page du site Web consacrée à la vingt-troisième session du CRIC des renseignements sur les services médicaux, les numéros d'urgence et divers autres services (poste, téléphone, télécopie, photocopie, Internet, restauration, cafétérias, bars, banques, agences de voyages, etc.) mis à la disposition des participants.

### Assurance médicale

Des services de premiers secours et d'intervention d'urgence seront disponibles sur le lieu de la Conférence. Il est toutefois vivement recommandé aux participants de souscrire une assurance voyage internationale couvrant les frais médicaux. Celle-ci devrait couvrir les soins d'urgence, l'hospitalisation et l'évacuation sanitaire pendant le séjour au Panama, car au-delà des soins de premiers secours, les frais médicaux demeurent à la charge de chaque participant.

### Durabilité environnementale

Conformément à l'engagement du Gouvernement panaméen et de la Convention sur la lutte contre la désertification en faveur de la durabilité environnementale, une série de mesures écoresponsables seront mises en œuvre sur le lieu de la Conférence.

L'utilisation de contenants en plastique, notamment de bouteilles d'eau à usage unique, est strictement interdite au sein du Centre de conférences de Panama. Pour soutenir cette politique, les participants sont encouragés à :

- Utiliser les points de tri prévus dans l'enceinte du site ;
- Se munir d'une gourde réutilisable (des points de remplissage seront disponibles sur place) ;
- Limiter les impressions et privilégier les supports numériques chaque fois que possible.

Nous vous remercions de votre coopération, qui permettra de faire de la vingt-troisième session du CRIC une manifestation respectueuse du climat à faible impact.

### Conférence sans support papier

La vingt-troisième session du CRIC se déroulera sans support papier. Par conséquent, les documents officiels de la Conférence et le Journal officiel ne seront pas imprimés et distribués, mais seront disponibles sous forme électronique sur le site Web de la Convention.

Un service d'impression de documents à la demande sera proposé aux participants pendant la durée de la Conférence.

## 11. Interventions lors des réunions officielles

Dans sa résolution 79/248 sur le plan des conférences, l'Assemblée générale des Nations Unies a prié le Secrétaire général de continuer à faire en sorte que les services de traduction et d'interprétation soient de la plus haute qualité dans les six langues officielles (voir par. 93 de la résolution).

Dans l'intérêt du bon déroulement des réunions, il convient que les participants prononcent leurs discours ou leurs déclarations à un débit normal pour qu'une interprétation simultanée de qualité puisse être assurée à l'entière satisfaction de tous les intéressés.

## 12. Manifestations parallèles

Les participants qui souhaitent organiser des manifestations parallèles en marge de la Conférence doivent adresser une demande en ce sens au secrétariat, par téléphone, télécopie ou courriel :

Téléphone : +49 228 815 2800  
Télécopie : +49 228 815 2898/99  
Courriel : [sideevent@unccd.int](mailto:sideevent@unccd.int)

Le formulaire de demande sera disponible sur la page Web du site de la Convention consacrée à la vingt-troisième session du CRIC et devra être soumis avant le 15 septembre 2025.

Les participants sont informés que le secrétariat se chargera uniquement de l'attribution des salles. Les créneaux horaires et les salles seront attribués en fonction des disponibilités, dans l'ordre de réception des demandes.

Une liste des services proposés à titre commercial par des prestataires locaux, notamment des services d'interprétation simultanée ou de restauration, sera publiée sur la page Web consacrée à la vingt-troisième session du CRIC.

Il est rappelé aux participants qu'aucune manifestation parallèle ne peut être organisée pendant les heures de travail officielles de la vingt-troisième session du CRIC (voir point 3 ci-dessus).

Un calendrier des manifestations parallèles qui seront organisées pendant la vingt-troisième session du CRIC sera publié dans le Journal officiel de la session et pourra aussi être consulté sur la page du site Web de la Convention consacrée à la Conférence. Pour tout renseignement supplémentaire sur les manifestations organisées en marge de la Conférence, il convient de se reporter aux indications affichées sur la page du site Web de la Convention consacrée à la vingt-troisième session du CRIC.

## 13. Formalités d'immigration et de douane

### Visas

Dans le cadre des mesures spéciales de facilitation mises en place pour la vingt-troisième session du CRIC, le Gouvernement panaméen a instauré, à l'intention des participants, une procédure extraordinaire de demande de visa accessible exclusivement en ligne sur la plateforme officielle du Service national des migrations : <https://lara.migracion.gob.pa/>.

Un guide pratique, présentant pas à pas la marche à suivre, sera publié sur la page Web de la vingt-troisième session du CRIC dès que possible.

Les participants sont invités à vérifier s'ils ont besoin d'un visa, sachant que le Panama accorde des exemptions aux ressortissants de certains pays ainsi qu'aux titulaires d'un visa à entrées multiples ou d'un titre de séjour en cours de validité délivré par certaines juridictions (Australie, Canada, États-Unis d'Amérique, Japon, République de Corée, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Singapour et Union européenne). Ces documents doivent :

- Avoir une validité d'au moins six (6) mois à compter de l'entrée au Panama ;
- Être à entrées multiples ;
- Avoir déjà été utilisés pour entrer dans le pays émetteur.

### **Les demandes de visa doivent au minimum être accompagnées des documents suivants :**

- Un passeport valable au moins six (6) mois ;
- Une copie de la pièce d'identité nationale ou du titre de séjour (selon qu'il convient) ;

- Une réservation de vol aller-retour ;
- Une réservation d'hôtel ;
- Une photographie d'identité récente au format passeport ;
- Une lettre d'invitation du secrétariat de la Convention ;
- Le formulaire de demande de visa dûment rempli (fourni dans le guide).

### **Informations importantes :**

Le visa sera délivré au format électronique et envoyé par courriel après approbation.

Toutes les demandes feront l'objet d'une vérification préalable des antécédents par le Ministère de la sécurité publique du Panama. L'approbation définitive de la demande et, par conséquent, la délivrance du visa ne pourront donc pas avoir lieu avant l'achèvement de cette procédure de sécurité.

La plateforme de demande de visa sera accessible à compter du 25 août 2025. Les participants sont vivement encouragés à soumettre leur demande au plus tard le 15 novembre 2025 à 23 h 59 (heure du Panama).

Au-delà de cette date, le traitement des demandes ne pourra pas être garanti à temps pour la Conférence.

Pour obtenir des informations ou une assistance concernant un visa, il convient de contacter :

Claudia Carranza – [ccarranza@miambiente.gob.pa](mailto:ccarranza@miambiente.gob.pa)  
 Fabiola Vega – [fvega@miambiente.gob.pa](mailto:fvega@miambiente.gob.pa)  
 Ricardo Herrera – [rherrera@miambiente.gob.pa](mailto:rherrera@miambiente.gob.pa)

### **Réglementation douanière**

Pour obtenir des précisions sur les procédures douanières générales, il convient de consulter le site Web officiel de l'Autorité nationale des douanes du Panama (Autoridad Nacional de Aduanas) : <https://www.ana.gob.pa>.

Les voyageurs peuvent également remplir, avant leur arrivée, leur déclaration d'argent liquide et d'objets de valeur à l'adresse suivante : <https://declaraciondeviajero.ana.gob.pa/Declaracion>.

Conformément à la législation panaméenne, tout voyageur qui entre dans le pays ou en sort avec plus de 10 000 dollars É.-U. (ou l'équivalent dans d'autres devises) sous forme d'espèces, de chèques de voyage ou d'instruments négociables, est tenu de remplir et de remettre un formulaire de déclaration sous serment. En-deçà de ce seuil, aucune déclaration n'est requise.

### **Pour les participants à la vingt-troisième session du CRIC :**

Avant leur arrivée, tous les participants sont tenus de remplir un formulaire officiel d'information, mis à disposition par le Gouvernement du Panama sur la page Web de la vingt-troisième session du CRIC.

Ce formulaire obligatoire sert à recueillir des données essentielles, notamment sur les objets devant être déclarés en douane (par exemple, matériel professionnel tel que caméras et équipements audiovisuels, supports promotionnels imprimés ou tout autre matériel spécialisé).

La déclaration préalable de ces articles permet de faciliter les procédures douanières à l'arrivée et d'éviter tout retard ou malentendu lors de l'entrée sur le territoire.

Les participants sont invités à remplir ce formulaire avant leur départ pour le Panama et à conserver un exemplaire de la déclaration en douane (le cas échéant) afin de le présenter à leur arrivée.

## 14. Recommandations en matière de sûreté et de sécurité

Conformément aux politiques du système de gestion de la sécurité des Nations Unies et aux protocoles établis par le Département de la sûreté et de la sécurité (DSS) du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies (ONU) pour les manifestations spéciales, tout membre du personnel de l'ONU participant à la vingt-troisième session du CRIC est vivement encouragé à enregistrer son voyage dans le système de traitement des demandes d'autorisation de voyage et à consulter les procédures d'habilitation de sécurité du DSS avant son départ. Tout le personnel doit rester attentif à son environnement, éviter les zones à risque et se conformer aux directives émises par l'agent habilité par l'ONU et le Coordonnateur de la sécurité de la manifestation au Panama.

Le DSS au Panama évalue actuellement le niveau de sécurité à 2 (modéré) pour la ville de Panama. Bien que la ville soit généralement sûre pour les voyageurs, il existe des risques liés à la petite délinquance, à la sécurité routière et aux manifestations. Il est conseillé aux participants d'éviter de marcher seuls la nuit dans des zones qu'ils ne connaissent pas, de veiller à la sécurité de leurs effets personnels et de recourir exclusivement à des moyens de transport agréés (taxis d'hôtel ou applications de réservation de véhicule avec chauffeur). Les visiteurs étrangers, y compris les participants à la session du CRIC, doivent toujours avoir sur eux une copie de leur passeport et de leur pièce d'identité officielle. En cas d'urgence, ils doivent contacter les autorités locales au 911 ou l'officier de permanence du DSS (les coordonnées seront disponibles sur le lieu de la Conférence et au guichet d'information de l'ONU).

## 15. Informations d'ordre général concernant le lieu de la Conférence

### Panama

Le Panama est un pays dynamique, situé à l'extrémité sud de l'Amérique centrale, qui constitue un pont stratégique entre l'Amérique du Nord et l'Amérique du Sud. Sa position sur l'isthme de Panama en fait une voie d'accès essentielle pour le commerce maritime international, illustrée par le célèbre canal de Panama.

Les villes modernes du pays, en particulier la ville de Panama, allient une atmosphère cosmopolite animée à des quartiers historiques, faisant du pays à la fois une mosaïque culturelle et un pôle économique dynamique.

Au-delà de ses centres urbains, le Panama est réputé pour la richesse de ses paysages naturels : forêts tropicales humides, vastes côtes le long de la mer des Caraïbes et de l'océan Pacifique et plus de 1 600 îles constituant un havre de biodiversité et offrant de nombreuses activités de plein air.

### Informations sur la ville de Panama

Fondée le 15 août 1519 par le conquistador espagnol Pedro Arias Dávila, la ville de Panama, appelée localement Ciudad de Panamá, est la capitale dynamique du pays et un carrefour animé entre l'Atlantique et le Pacifique. Elle associe de manière singulière histoire et modernité : son quartier colonial bien préservé, le Casco Viejo, jouxte une ligne d'horizon spectaculaire de gratte-ciel contemporains. La ville de Panama est réputée pour sa diversité culturelle, la vitalité de ses entreprises et ses sites historiques de premier plan.

La ville proprement dite compte environ 1 086 990 habitants (2023), tandis que la zone métropolitaine en regroupe environ 2 100 189, ce qui en fait un important centre urbain d'Amérique centrale. La ville couvre environ 2 082 km<sup>2</sup> (804 mi<sup>2</sup>) et la zone métropolitaine s'étend sur quelque 2 560,8 km<sup>2</sup> (988,7 mi<sup>2</sup>), offrant un tissu mêlant quartiers urbains et zones suburbaines.

### Tourisme

On trouvera des informations générales sur le Panama à l'adresse suivante : <https://www.tourismpanama.com/>.

## Monnaie

La monnaie nationale est le balboa panaméen (**PAB ou B/**).

1 USD = 1 PAB B/.

1 EUR = 1,17 PAB B/. (au 22 juillet 2025).

Au Panama, on peut payer indifféremment en balboa et en dollars É.-U. Toutefois, le Panama n'imprime pas son propre papier-monnaie ; tous les billets en circulation sont donc des dollars É.-U. Le balboa existe principalement sous forme de pièces, lesquelles, tout comme les dollars É.-U., sont couramment utilisées.

Les paiements par cartes bancaires internationales (Visa et Mastercard) sont largement acceptés dans les hôtels, les grands restaurants, les supermarchés et les grandes enseignes. Les cartes American Express sont acceptées dans certains hôtels, mais demeurent peu répandues ailleurs.

De nombreux petits commerces, vendeurs ambulants et taxis n'acceptent que les espèces ; il est donc recommandé d'avoir sur soi de petites coupures.

Il est possible de retirer de l'argent à l'aide d'une carte de débit ou de crédit aux distributeurs situés dans les aéroports, les hôtels et d'autres lieux touristiques partout dans le pays. La plupart des distributeurs acceptent les réseaux Visa, Mastercard, Cirrus et Plus. Bien que le Panama utilise le dollar É.-U., certaines banques peuvent appliquer des frais de transaction internationale lors des paiements par carte.

## Climat

En décembre, le climat de la ville de Panama est tropical, chaud et humide, la saison des pluies touchant progressivement à sa fin. Les précipitations moyennes sont d'environ 116 mm sur environ quatorze jours, et la probabilité de pluie est de 48 % ; des averses restent donc possibles tout au long du mois.

La température diurne se situe généralement entre 24 °C et 30 °C (75 °F à 86 °F) et varie selon l'heure de la journée. En décembre, les journées sont particulièrement longues, puisqu'elles durent en moyenne 11 heures et 36 minutes. Au début du mois, le soleil se lève vers 6 h 17 et se couche à 17 h 55, puis un peu plus tard vers la fin du mois.

## Tenue vestimentaire recommandée

Il est conseillé aux participants de prévoir des vêtements légers et respirants, adaptés au climat tropical chaud. Compte tenu du risque d'averses, il est également recommandé d'emporter un petit parapluie ou un imperméable léger pour les trajets entre les différents sites.

## Électricité

Le Panama utilise un courant de 110-120 volts à 60 hertz, comme les États-Unis. Les prises sont de type A et B, identiques à celles d'Amérique du Nord.

Un adaptateur et/ou un transformateur peuvent être nécessaires pour certains appareils.

## Heure locale

La ville de Panama est à l'heure d'hiver de New York, qui correspond au temps universel coordonné (UTC) -5 heures. Le pays n'applique pas l'heure d'été ; l'heure reste identique toute l'année.